



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN**

**Séance publique du lundi 27 juillet 2015 à 19 heures**

**PROCES-VERBAL**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs J. ADGE – Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – A. RAJA - J. VALTIERRA – J.-L. LAFON – M. BERNABEU– J.C PAGNIER - M. ARRIGO – N. CHAUVET – I.BAINEE –S. REBOUL - T.ADGÉ – P. SERRANO – S. THIRY - J. LLORCA - G. FOUGA –D. REXOVICE– L. MOUGIN

**Etaient absents excusés avec procuration** :

Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON

Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Gilles FOUGA

**Absents excusés** : Pascal GIUGLEUR – Isabelle ALIBERT – Damien MAURRAS – Danièle NESPOULOUS – Christian BEIGBEDER.

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance : Sonia REBOUL**

**Monsieur le Maire** : l'approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent. Est-ce qu'il y a des observations ?

**Liliane MOUGIN** : ce sont juste des points d'orthographe, ce n'est pas très grave donc à la page 7, je tiens à signaler que le Front National, c'est je tiens à signaler que le Front National. Et une autre à la page 15, c'est le droit de tout un chacun, ce n'est pas très clair c'est tout. Merci

**Monsieur le Maire** : Pas d'autres observations ?

**Jacques LLORCA** : A la page 31 dans l'intervention de Monsieur VALTIERRA, elle est à son désavantage alors qu'il avait, je crois, bien exprimé. C'est pas on a fait un conseil informel et nous n'étions pas là, c'est est vous n'étiez pas là, puisque Monsieur VALTIERRA s'adressait à nous qui effectivement étions absents. Tandis que là c'est le contraire.

**Monsieur le Maire** : très bien.

**Jacques LLORCA** : et peut être une proposition à l'occasion, c'est que si le temps le permettait une fois que c'est rédigé comme cela avant de le mettre à disposition de tout le monde peut être qu'on pourrait croiser une relecture ça éviterait quelques fautes d'orthographe, ça éviterait quelques hiatus comme cela, il y a quelques autres coquilles.

**Monsieur le Maire** : il y en a quelques-unes oui, on les corrige pratiquement, car quand on lit la phrase on sent le sens de la phrase mais ce n'est pas évident, effectivement on a quelques coquilles, on va le regarder, à priori il n'y a pas de soucis qu'on le relise  
On va voter sur ce compte rendu.  
Qui est contre, qui s'abstient, approuvé à l'unanimité.

**Gilles FOUGA** : est-ce que vous me permettez de faire une petite déclaration juste avant le conseil, de trois lignes.

**Monsieur le Maire** : on t'en autorise deux.

**Gilles FOUGA** : La presse s'est fait l'écho de l'incendie qui a détruit 3 véhicules dans votre propriété dans la nuit du 17 au 18 juillet dernier, quelque soit l'origine du départ du feu, nous tenons sans équivoque à vous témoigner votre soutien dans ce moment qui a dû être traumatisant pour vous et votre épouse. Nous nous réjouissons en tout premier lieu qu'il n'y ait pas à déplorer de blessés, les pertes et dégâts matériels certes importants ne constituant qu'une part négligeable du préjudice subi. Si vous le permettez je peux rebondir au niveau que l'on avait parlé précédemment, donc il y a eu des victimes d'un certain nombre de choses, on avait essayé de mettre en place au niveau de la commission de sécurité qui avait vu quelques projets. Cela avait bien démarré puisque cette commission se réunissait régulièrement. Aujourd'hui ça stagne un petit peu on peut constater que l'on doit effectivement protéger nos élus, tels qu'ils soient, opposition ou majorité. Et il faudrait que ce dossier, effectivement, on puisse le réinstaurer rapidement pour travailler dessus, merci.

**Monsieur le Maire** : écoutez-moi je vais vous répondre, vous remercier d'abord, parce que c'est vrai que c'est très difficile, je n'ai pas recouché à ma maison et je ne suis pas prêt d'y recoucher, parce que c'est relativement traumatisant, effectivement. Et c'est vrai que moralement c'est difficile à supporter, donc il y a une enquête qui est diligentée, s'est remonté assez haut. Ce n'est pas tout le temps le cas malheureusement. Bon là, est ce qu'il y aura des résultats ou non, la police scientifique s'est déplacée spécialement de Marseille, voir quel est le véhicule qui a pris feu en premier pour avoir une petite idée par rapport au véhicule, il y a plusieurs affaires dans l'affaire donc pour l'instant au point où on en est il n'y a pas trop de commentaires à faire tant que l'on aura pas ses résultats au niveau de la police scientifique notamment. Le troisième véhicule aurait pu être sauvé, mais les deux premiers non, ils étaient garés côte à côte, les trois dans les jardins, les deux premiers étaient trop en flamme pour qu'on enlève le troisième. Quand ça pète, ça pète assez loin. Merci et on verra ce que dira l'enquête mais pour l'instant il est difficile d'avancer malgré que le journaliste ait un peu remué le couteau dans la plaie en faisant remonter certaines informations, moi je suis bien clair, ce n'est pas un problème politique comme cela a pu l'être sur les fois d'avant et je l'ai bien dit haut et fort, je ne suis pas gêné à ce sujet, pour le dire donc c'est un autre problème, on verra lequel fonction de ce que décidera l'enquête.

**Liliane MOUGIN** : Monsieur ADGE, bien entendu je m'associe aussi à ce qu'ont dit mes collègues de Poussan Autrement, cela m'a beaucoup choqué, beaucoup bouleversé donc je suis de tout cœur avec vous, j'espère que les choses s'arrangeront.

**Monsieur le Maire** : merci Madame, il se peut que ce soit accidentel aussi. Tout cela sera déterminé assez rapidement je pense d'ici la fin de la semaine voire milieu de la semaine prochaine on aura ce résultat qui permettra d'avancer beaucoup plus et de faire taire certaines choses et peut être d'en ouvrir certaines autres. Pour l'instant je vous en remercie.

**Jacques LLORCA** : simplement nous pouvons rappeler au moins de concert tous les deux que le 3 février 2015, nous étions devant le lieutenant de Mèze, de gendarmerie et que nous avons convenu de monter toute une réflexion sur la sécurité par un conseil dit informel préparatoire et que nous avons convenu aussi de monter un conseil municipal informel sur la cabanisation sujet dangereux, et que le lieutenant Collet s'était proposé pour justement venir dans les différents conseils municipaux et me même temps faire bénéficier de son expérience de police judiciaire chaque fois que nécessaire pourrait se faire sentir. Ces incidents plus que malheureux illustrent qu'il est important dans une ville qui est en train de se transformer,

fatalement, il est important de prendre à bras le corps cette problématique au moins sécurité en terme préventif, éducatif, sensibilisation, etc, etc. et ne pas donc attendre que des incidents mineurs ou graves se produisent encore et donc ça nous éclaire, enfin cela nous incite sans doute à transformer les paroles en actes. Les prochains conseils municipaux pourront aborder sérieusement, hélas, ce type de questions.

**Monsieur le Maire** : tout à fait sachant qu'il est de bonne guerre actuellement vous avez pu le voir vous devant chez vous, il n'y a pas si longtemps sur l'avenue de la gare que maintenant pour des problèmes de cœur on met facilement le feu de l'ancienne heureuse élue et c'est que c'est une pratique qui devient un peu courante mais qui est relativement gênante. Pour l'instant il y a une enquête qui est en cours, il serait audacieux de dire quel est le sens de, mais j'ai entendu votre intervention, dès la rentrée, parce qu'on l'a retardé plusieurs fois, mais dès la rentrée, c'est des conseils informels qui se feront sur ces sujets qui sont relativement sensibles et qui permettront d'avancer aussi sur la sécurité en terme de pose de caméras qui était aussi à l'étude.

Je vais vous donner les décisions du Maire mais avant les décisions du Maire l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour :**

- ✓ Prise d'acte du rapport d'activité du 2014 de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau ;
- ✓ Affectation de locaux à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale de POUSSAN ;
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau électrique ;
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau gaz ;
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau télécommunication ;
- ✓ Approbation de la décision modificative n°1 du Budget Principal 2015 ;
- ✓ Approbation d'un projet urbain partenarial au Chemin de la Mouline ;
- ✓ Cession partielle d'un terrain privé communal au profit de M. CAMPOY ;
- ✓ Avis sur la présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lagune de Thau et Etang d'Ingril ;
- ✓ Autorisation d'implantation d'une antenne télécommunication et d'en signer le bail de location ;
- ✓ Demande de subvention à Hérault Energies pour des travaux d'éclairage public

#### **Les décisions du Maire :**

**N° 2015-24** – Acceptation d'un don concernant le véhicule électrique CITROEN BERLINGOT immatriculé 472 AJN 34, émanant de la Communauté des Communes Nord du Bassin de Thau. Ce véhicule est mis à disposition définitivement à la commune et nous allons régler les factures de location de batterie, ce qui était le cas de la CCNBT jusqu'à maintenant.

**N° 2015 -25** - Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 200 000 euros durée maximum 364 jours, taux d'intérêt de 1.26% par an. Le TEG 1.48 % par an, modalité de remboursement, paiement trimestriel à terme échu des intérêts de la commission de non utilisation plus remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale. Date de prise d'effet du contrat le 29 juillet 2015, date d'échéance le 26 juillet 2016. Commission d'engagement 400 000 euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat. La commission de non utilisation de 0.20% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu, le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant. Modalités d'utilisation : tirage versement, procédure de crédit d'office privilégié, montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

**Jacques LLORCA** : Monsieur le Maire c'est donc du fonctionnement à l'état pur, ça n'a rien à voir avec l'emprunt 200 000 euros Fondère, etc.

**Monsieur le Maire** : non, c'est du fonctionnement.

**Ghislain NATTA** : simplement c'est une reconduction puisque la ligne de trésorerie elle tombe systématiquement au bout du contrat d'un an, c'est une reconduction de la ligne de trésorerie que l'on avait en 2014 avec les conditions un peu plus intéressantes. On n'a que le taux résiduel de 1,26%.

**Monsieur le Maire** :

N° 2015-26 le marché de travaux, la MAPA, la réhabilitation de la halle des sports donc vous avez les trois décisions pour les 3 lots, je les ai ajoutées car il y avait urgence de les rajouter. Il y avait 3 lots, un lot électricité, un lot maçonnerie et un lot revêtement de sol. Pour le lot électricité on a décidé de classer l'éclairage du gymnase, de le déclarer infructueux par conséquent le pouvoir adjudicateur va pouvoir recourir à un marché négocié sans publicité, sans mise en concurrence puisqu'il y avait un différentiel, deux ont répondu et il y avait un qui n'était pas assez cher et l'autre trop cher donc quand c'est comme ça il vaut mieux négocier donc on l'a déclaré infructueux.

N° 2015-27 le lot n°2 réfection du sol sportif qui est attribué à l'entreprise ST GROUPE sise ZAC Pioch Lion – 34160 BOISSERON pour un montant 90 269.40 € H.T. soit 108 123.28 € TTC. Il y avait deux prestataires qui avait répondu, un qui n'avait pas les qualifications pour répondre et celui qui a été retenu, puisqu'il rentrait dans l'ordre de grandeur qui avait été décidé.

Le lot gros œuvre, pour ceux qui sont allés au gymnase il y a quelques temps, on avait quelques fentes au niveau de la tribune qui nous avaient inquiétées, qui ne sont pas des choses bien importantes, c'est un lot qui doit faire aux alentours de 20 000 euros, personne n'a répondu, donc on va relancer un marché négocié tout simplement.

Voilà pour les décisions.

## **RAPPORT N° 06 – Intercommunalité – Rapport d'activité 2014 de la C. C. N. B. T.**

Monsieur Le Maire indique que le rapport d'activité de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau (C. C. N. B. T.) a été présenté au conseil communautaire le 9 juillet dernier. Je sais qu'il y a déjà eu des commentaires puisque nous l'avons soulevé en conseil communautaire. C'est un rapport très succinct par rapport au définitif qui est énorme. C'est condensé on ne peut pas dire c'est épais, c'est vraiment très condensé. Pour ceux qui souhaitent avoir le dossier complet il est à disposition sans aucun problème.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jacques LLORCA** : il n'y a pas des questions mais simplement comme on l'a voté en conseil communautaire faire part au conseil municipal que la minorité au nom de Poussan Autrement a voté contre ce rapport pour 3 types de raisons. La première raison stratégique c'est la place faite aux élus minoritaires, problème que vous connaissez bien à la CCNBT, la place est un euphémisme, c'est place 0 puisque nous sommes réduits en inexistence absolu et que quand il y a des prétentions d'existence comme au dernier conseil communautaire ça peut se mal terminer avec des cris, un départ de séance, enfin etc.....choses un peu tristes. Donc en tout cas, il n'y a pas d'harmonie, c'est clair là-dessus. Deuxièmement plus sérieux, enfin ou plus grave, c'est que dans le budget il est constaté que l'on consacre 700 000 euros de compensation à l'absentéisme, pour nous consoler il a été observé qu'il y a deux ans ce

n'était que 300 000 euros, mais je m'étais permis au nom de Poussan Autrement de faire observer que c'était gigantesque et que certainement la gestion du personnel est un personnel en situation physiquement difficile et psychologiquement difficile méritait sans doute d'être mieux accompagné pour ne pas se contenter de constater les dégâts et de répondre par des anecdotes comme l'a fait, je dirai, le président. Et puis le troisième point c'était que la politique de développement économique est totalement balbutiante et que les ZAE en particulier sont des échecs globalement puisqu'à peu près 2 millions et demi d'euros ont été consacrés à la ZAE de Mèze pour un effet emploi presque ridicule et qu'on l'avait évoqué ici plus de 500 000 euros ont été consacrés en études diverses pour les Clashes pour la aussi des effets évidemment totalement négligeables, je ne parle pas de l'office du Tourisme, etc, donc une sorte de sous-développement économique organisé et puis une 4<sup>ème</sup> raison que je m'étais gardé d'évoquer et là on est entre nous, donc je peux le dire puisque Monsieur le Maire c'est vous souvent qui en parlez plus que moi-même, au nom de Poussan Autrement, c'est que le rapport qui est très bien fait objectivement, il est chatoyant même, en réalité dissimule une désharmonie dans la majorité que vous êtes tous puisque vous vous plaignez vous-même assez souvent que le totalitarisme, presque du Président est exagéré et que les vice-Présidents ont bien du mal à fonctionner avec, voilà. Alors le rapport ne le dit pas du tout, bien entendu, c'est embrassons-nous font le vide, tout le monde est heureux, tout le monde est content mais en réalité c'est assez chaotique et de temps en temps dialectique. Voilà donc pour toutes ces raisons on avait voté contre mais au cœur quand même le développement économique qui est trop ténu, trop faible, cet absentéisme qui est quand même inquiétant.

**Monsieur le Maire :** je vais vous répondre très rapidement, on ne va pas débattre mais je vais vous répondre. Je peux répondre beaucoup plus facilement que quand on est en réunion à la CCNBT ou on vote avant d'avoir finalement fini de parler, donc c'est un peu difficile même pour nous et c'est vrai que sur ce que vous évoquez en représentation, vous savez pertinemment que moi je ne suis pas d'accord. Parce qu'il n'y a pas de raison que sur les commissions quelles qu'elles soient que l'opposition ne soit pas représentée. Parce que finalement il n'y a rien à cacher quand on veut ne pas faire participer l'opposition cela veut dire très souvent qu'on a l'impression que les gens ont quelque chose à cacher ce qui n'est pas le cas, on peut dire que Gilles qui siège au moins à une des commissions qui est réunie très peu de fois dans l'année, cela aurait mérité que l'opposition siège dans beaucoup plus de commissions, Christian BEIGBEDER siège aussi dans une qui est beaucoup plus assidue, il y en a beaucoup plus puisqu'il est sur le groupement d'achats mais c'est vrai que cela aurait mérité, je trouve cela totalement idiot de cloisonner au niveau des commissions parce que vu le nombre de fois qu'elles se réunissent il n'est pas très gênant en définitive que l'opposition en face partie, donc ça on est bien d'accord là-dessus, il y a longtemps qu'on était d'accord. Sur l'absentéisme, je vais poser la question parce qu'il n'y a pas toujours l'opportunité de le faire en bureau notamment sur cette perte qui est évaluée. C'est la perte sèche qui est évaluée au niveau de l'absentéisme, par contre les gens qui sont remplacés, si ces gens absents sont assurés on a un reversement pratiquement systématique de ces salaires. Donc je voudrais savoir si c'est inclus ou non, si ce n'est pas inclus c'est gravissime parce qu'on est deux fois plus élevés et c'est vrai que pour vous rejoindre du moins partiellement on a une catégorie de gens qui ont un travail relativement difficile, or ces gens à la CCNBT ne sont pas reconnus pour justement, moi je dis, je dis haut et fort et je ne suis pas toujours en train de défendre la veuve et l'orphelin, loin ne s'en faut mais là notamment vu la dureté du travail qui est effectué, que ce soit sur le centre de tri ou derrière la benne et même les chauffeurs sont absents maintenant ce qui veut dire qu'on a une non reconnaissance de ce travail, qui est un travail très particulier, qui excède un peu tout le monde et qui fait qu'on arrive dans l'ambiance qui y est actuellement, il y a peu être

une solution, moi je l'ai proposée mais bon comme on est déjà pratiquement parties sur une DSP à laquelle je m'opposerais tant que ces problèmes ne seront pas réglés. Qui dit DSP notamment sur tout ce qui est déchet dit augmentation sensible pour ne pas dire plus au moins de 50% de ce qui est redevance derrière. Avec un service qui sera certainement plus efficace, notamment au début parce qu'au début c'est plus efficace, mais qui n'aura peut-être pas la qualité requise à travers les années qui suivront. Donc là-dessus c'est un peu difficile mais moi je dis ces gens ne sont pas reconnus, ils mériteraient de l'être, ce n'est pas de citer quelques fois de brebis galeuses, ils doivent être 20 ou 25 s'ils y en a 2 ou 3 qui sont des brebis galeuses, les 20 autres méritent de la reconnaissance sur le travail qui a été effectué et ça c'est vrai on ne peut pas dire qu'on là. Sur les zones on ne va pas épiloguer 106 ans, celle de Mèze qui est finie, qui est coincée dès qu'elle a été finie, elle va être décoincée très rapidement puisqu'on arrive aux 2 ans de sursis à statuer fait par RFF, il va falloir reconstituer aussi car on a une erreur de 6 mètres donc qui ampute les parcelles et c'est vrai que certaines grosses entreprises s'étaient profilées sur cette zone, ils sont en train de retirer leurs billes par rapport à toutes ces tourmentes administratives qui étaient prévues et entre les tourmentes administratives, les erreurs administratives et la ligne LGV ça fait beaucoup de choses qui sont accumulées. Cette zone est payée et n'est pas utilisée maintenant depuis deux ans. Donc j'espère que ça va se débloquent très prochainement, normalement RFF doit débloquent cette zone rapidement puisqu'on a eu des choses débloquentes sur Poussan qui étaient bloquées par rapport à ces sursis à statuer. Quant à la dernière position, cela vaut ce que ça vaut, c'est pas le politique et ce n'est pas au Président que j'en veux mais c'est à tout l'ensemble des politiques qui composent la majorité, qui n'est pas assez vigilante pour que les services ne prennent pas le pas sur les élus. Et ça quelque part même si on se bat on est dirigé par les services ce qui est le cas y compris dans ce pays et on voit souvent le résultat qui est ce qu'il est parce que moi je dis que si les services doivent décider de tout c'est pas la peine d'avoir des élus. Les élus sont là pour décider et les services pour faire exécuter, ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut. Voilà ce que je tenais à répondre sur ce rapport et sur les interrogations. Vous voyez qu'on est effectivement d'accord sur beaucoup de choses finalement.

Non par principe on dit qu'elle est la définition sachant qu'on vote pour ou contre.

Je vais le mettre aux voix, qui est contre, qui s'abstient 1, on n'a pas à voter mais on va voter quand même c'est important d'avoir l'avis quand même. On a voté en conseil communautaire je vous signale.

**Jacques LLORCA** : oui mais c'est justement, en conseil municipal à posteriori on n'a pas à revoter on constate, c'est une information.

**Monsieur le Maire** : bon OK on ne vote pas, allez c'est un constat ça va aller plus vite. C'est celle qui tape le rapport qui va être contente finalement.

## **RAPPORT N° 07 – BÂTIMENTS COMMUNAUX – Affectation de locaux à l'usage du C. C. A. S.**

**Madame PUGLISI** : Donc aujourd'hui la commune est propriétaire du local où se situe le CCAS et sur son budget elle paye les fluides et aujourd'hui le CCAS fait intervenir différentes associations qui payent un loyer et c'est la commune qui perçoit le loyer et pas le CCAS. Donc pour régulariser tout cela il faut que nous affectons les locaux où se situe le CCAS au CCAS, pour que les loyers versés soient récupérés par le budget du CCAS. Voilà ce que je vous propose au vote.

**Gilles FOUGA** : par contre pour tout ce qui est entretien du bâtiment ce sera à la charge du CCAS ou à la charge de la commune ? L'entretien du bâtiment lui-même.

**Yolande PUGLISI** : le bâtiment ne m'appartient pas, on affecte des locaux, la commune reste propriétaire du bâtiment et on affecte les locaux, l'intérieur au CCCAS, et la commune reste propriétaire du bâtiment.

**Gilles FOUGA** : Donc tous les frais annexes éventuels de travaux c'est la commune, ce qui est normal.

**Yolande PUGLISI** : ce qui est normal voilà.

**Monsieur le Maire** : Pas d'autres questions ?

**Jacques LLORCA** : je ne comprends quand même pas ce qui vous êtes en train de dire, je lis la phrase c'est le CCAS qui s'occupera, d'abord le mot s'occupera ne me paraît pas du tout administratif, s'occupera donc désormais de sa gestion, c'est assumera je pense la gestion, mais la gestion c'est quoi ? Si l'entretien, les flux, c'est la commune qui continue de payer, non ?

**Yolande PUGLISI** : je l'ai déjà dit, je l'ai dit avant c'est que les flux on les paye déjà, donc aujourd'hui on arrivait à cette petite anomalie si vous voulez sur le budget du CCAS, on essaye d'avoir une visibilité sur les budgets globaux de la collectivité, alors on a le budget principal, on vient de mettre en place le budget du service enfance jeunesse et le budget du CCAS qui est un budget à part. Sur le budget du CCAS pour avoir une visibilité de tout ce que représente notre politique sociale, nous avons déjà les fluides qui étaient pris en compte mais par contre nous n'avons pas les recettes des loyers que payaient les différentes associations. Donc c'est pour avoir et les recettes et les dépenses, pour éviter d'avoir à demander des sommes astronomiques demain sur le budget principal pour faire fonctionner le CCAS.

**Monsieur le Maire** : c'est une régularisation on va dire tout simplement de ce qui se passait jusqu'à maintenant. On va voter qui est contre, qui s'abstient, voté à l'unanimité. Je le dis parce que vous avez pu voir que sur le compte rendu le fait que je ne le dise pas ce n'est pas marqué. Donc Gilles tu n'as pas fait ton boulot la dernière fois, tu aurais dû le signaler.

## **RAPPORT N° 08 – FINANCES – Redevance d'Occupation du Domaine Public – Réseaux opérateurs d'électricité**

**Monsieur NATTA** : On a 3 redevances pour occupation du domaine public à examiner donc sur les réseaux d'électricité, les réseaux de gaz et sur les réseaux de télécommunication. On vu en commission des finances du 22 juin, les réseaux des opérateurs et les réseaux des opérateurs de gaz c'est des redevances que l'on percevait auparavant et pour cette année on a en perception nouvelle le réseau de télécommunication puisqu'on a réussi à avoir enfin de la part d'orange le descriptif des réseaux de la commune, jusqu'à maintenant ils ne voulaient pas nous les donner. Et donc grâce à Hérault Energies qui a fait un peu pression on a cette possibilité d'instaurer la redevance avec également un rattrapage sur 5 ans dans le cadre de ce qui est possible. Au niveau de l'opérateur d'électricité le décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, qui indique que pour les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants, la redevance due est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond selon la formule 0,381 multiplié par le nombre de la population moins 1 204. Ne me demandez pas pourquoi, ces 0.381 et 1204, c'est comme cela. L'article R

2151-1 du Code général des collectivités territoriales, stipule de prendre en compte les nouveaux chiffres de la population totale issus du recensement annuel pour le calcul de la redevance. Chaque année la redevance est calculée par rapport à la population. Donc il est proposé au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation, pour cette année de 28.60%.

De préciser que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué. Autorise le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

**Monsieur le Maire** : des questions ?

**Gilles FOUGA** : ce n'est pas une question, c'est une demande pour ce qui vaut de l'électricité, de gaz enfin les 3, c'est la somme que cela va nous rapporter, la prévision de la somme pour les 3. Pas séparément mais la question vaut pour les deux autres.

**Ghislain NATTA** : Non, mais je vous le donne. Pour l'électricité c'est 1 325 euros, pour le gaz c'est 637 euros et pour la télécommunication pour 2015 c'est 3 123 euros avec donc le rattrapage 2011, 2012, 2013, 2014 cela fera 15 225 euros.

**Monsieur le Maire** : on va voter, qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 09 – FINANCES – Redevance d'Occupation du Domaine Public – Réseaux opérateurs de gaz**

**Monsieur le Maire** : c'est pareil, simplement c'est pour le gaz

**Ghislain NATTA** : le calcul est basé sur un montant de 0.035 euros par mètre linéaire de canalisation, ce montant est revalorisé chaque année par application du linéaire du réseau gazier communiqué par l'opérateur, d'autre part de l'évolution de l'index ingénierie.

On vous propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal au taux maximum, conformément à l'article L2333-114 du CGCT ; le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué. Monsieur Le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Pas de question ? On va voter qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 10 – FINANCES – Redevance d'Occupation du Domaine Public – Réseaux opérateurs de Télécommunication.**

**Ghislain NATTA** : on va le reprendre en détail puisque c'est la première année que l'on va l'appliquer.

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 29 décembre 2005, de nouvelles modalités ont été instaurées pour définir les conditions dans lesquelles pouvaient être



appliquées dans les communes les redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques.

Le nouvel article R 20-52 du code des Postes et des Communications Electroniques définit comme suit les valeurs annuelles maximales que ces redevances ne peuvent excéder :

- Pour le domaine public routier des voies communales : 30 € le kilomètre de fourreau ou de câble en pleine terre, 40 € le kilomètre d'artère aérienne (ensemble de câbles tirés entre 2 supports) et 20 € le m<sup>2</sup> occupé par toutes les autres installations techniques (cabines téléphoniques notamment),
- Pour l'occupation d'autres dépendances ou domaines publics autres que routier (espaces verts, parcs...) 1 000 € le kilomètre d'infrastructure (aérienne ou souterraine) et 650 € le m<sup>2</sup> au sol d'installations techniques (cabines téléphoniques notamment).

Il est proposé au conseil d'appliquer l'ensemble des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 sur la totalité de territoire de la commune de POUSSAN. De fixer le montant annuel des redevances **aux valeurs maximum** fixées par ce décret, soit, pour 2006 :

- ✓ **30 €** par kilomètre de fourreau ou d'artère occupant le sol ou le sous-sol des emprises routières ;
- ✓ **40 €** par kilomètre d'infrastructures aériennes implantées sur le domaine public routier ;
- ✓ **20 €** par mètre carré occupé au sol par des installations techniques (cabines téléphoniques, répartiteurs...) implantés sur le domaine public routier ;
- ✓ **1 000 €** par kilomètre et par artère pour les infrastructures qui seraient implantées sur le domaine public non routier ou sur ses dépendances ;
- ✓ **650 €** le m<sup>2</sup> occupé au sol par des installations techniques (cabines répartiteurs...) implantées sur le domaine public non routier ou sur ses dépendances.

Ces valeurs s'appliqueront également aux fourreaux vides non encore équipés de câbles. Ces valeurs arrêtées pour 2006 seront revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément à l'article R 20-53 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Le règlement des redevances ainsi déterminées sera effectué en exécution d'un titre de recettes émis annuellement par la commune auprès du ou des opérateurs de télécommunications bénéficiaires de permission de voirie.

**Monsieur le Maire** : Questions ? Nous allons voter qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 11 – FINANCES – Budget Principal – Décision modificative n° 1**

**Ghislain NATTA** : La décision part si vous voulez après on a rajouté des décisions modificatives qui sont moins importantes mais qui sont utiles quand même. La première décision vient du budget prévisionnel et en particulier des sommes perçues au titre de la DGF, puisqu'on a voté le budget principal le 16 mars 2015 et les chiffres officiels ne nous ont été communiqués que le 1<sup>er</sup> avril. On a une distorsion soit en plus soit en moins sur différentes dotations de l'Etat. On en a profité également pour ajuster les comptes tant en fonctionnement qu'en investissement. On va prendre le rapport et prendre la maquette de la M14.

On majore les fêtes et cérémonies de 4 800 euros et cette majoration est équilibrée en recettes par la même somme. Donc 4 500 euros on l'a sur la page 8 du document de présentation, 4500 euros qui sont en recette des Miss et 500 euros de la foire sainte Catherine. En page 5 de la maquette

1500 euros ajustement des ICNE. Les INCE au niveau des charges financières se sont les intérêts des emprunts courus mais non échus. On avait prévu 1300 euros donc on ajoute 1500 euros sur cette DM. Ensuite les 1606.91 euros au chapitre 22 c'est le reliquat affecté pour permettre l'équilibre entre la section des dépenses et les recettes en fonctionnement. La balance entre les recettes et les dépenses en fonctionnement on l'affecte sur les dépenses imprévues on ne fait pas d'affectation précise sur cette recette supplémentaire. Vous avez 25000 euros qui sont déduits du fonctionnement au niveau des honoraires puisque ce sont des honoraires qui sont prévus pour le complément du PLU on les passe par cette DM en section d'investissement pour pouvoir récupérer la TVA, puisque normalement le PLU devrait être arrêté. On enlève ces 25000 en section de fonctionnement et on va les récupérer en investissement pour pouvoir payer le complément d'étude du PLU et permettre comme cela sera en investissement la récupération de la TVA. Ces 25000 euros vous les retrouvez en page 9 de la maquette. Voilà pour la dépense en fonctionnement. Pour les recettes de fonctionnement on a vu les 4500 euros de recettes supplémentaires dues au repas des Miss, la foire Sainte Catherine et on a les modifications sur différentes fiscalité. Au niveau du fonds de péréquation de l'intercommunalité on a 29287 euros de plus c'est l'opération 8, page 7 de la maquette. C'est le fond de péréquation des ressources intercommunales on avait prévu 70000 euros, donc on a 29287 euros en plus de recettes réelles. Ce sont les recettes qui nous ont été notifiées. On a 99 987 euros de fond de compensation de péréquation intercommunal. Ensuite les 5000 euros recettes supplémentaires l'instauration de la T.L.P.E., ce sont des recettes qui sont réalisées sur l'exercice budgétaire 2015 donc c'est toujours à la page 7 c'est la taxe locale sur la publicité extérieure plus 5000 euros, donc on rajoute 5000 euros on l'a vu en commission des finances et en conseil municipal, la recette attendue sera aux alentours de 15 000 euros. Donc on a prévu seulement 10000 euros.

Le réajustement à la baisse au 7411, toujours page 7, on avait prévu en dotation forfaitaire 610000 euros de dotation et on a 60 593 euros en moins, donc on a une dotation forfaitaire de 540 000 euros. Mais elle est compensée par les dotations de solidarité rurale puisqu'on a 17 961 euros en plus des 138 000 euros. En dotation nationale de péréquation on a 7 444 euros en plus des 209 000 euros et ensuite on passe sur les compensations qui sont liées aux taxes d'habitation et taxes foncière c'est les comptes 7748-33, toujours en page 7, 33, 34 et 35, on a moins 1397 pour la compensation CET, CEAE et CFE, moins 3 247 euros pour la compensation exonération de taxe foncière et on a plus 8 651 euros pour la compensation exonération taxe d'habitation. L'ensemble du fonctionnement fait 7 906.91 en dépense et 7 906.91 en recette. Ce qui permet donc de prévoir en dépenses imprévues 1 606.91 euros. Voilà pour le fonctionnement est ce que vous avez des questions avant de passer à l'investissement ?

**Jacques LLORCA** : non on fera une observation globale

**Ghislain NATTA** : d'accord. Au niveau de l'investissement on a des virements de crédits entre les opérations. Donc sur l'opération 9004 on a 73 500 euros en plus, donc ce qui est contraction, c'est les 130 000 euros qui proviennent du 9006 et 56 500 euros qui proviennent du 9010. Pourquoi ces deux opérations ? Les 56 500 en moins du 9004, qui passent du 9004 au 9010 c'est les travaux sur les parkings de la poste puisqu'on avait scindé l'opération sur plusieurs comptes. On avait pris tout ce qui était voirie sur voirie, tout ce qui était bâtiment et ravalement de façades sur bâtiment et donc la trésorerie nous a demandé de regrouper l'ensemble des dépenses liées au parking de la poste sur une seule opération, donc on les retrace sur 9010 opération de voirie. Voilà pour les 56 500 euros. Les 130 000 euros on les prend de l'opération 9006, achat de terrain nu et on les vire sur l'opération 9004 qui est bâtiment. Ceci pour pouvoir faire une opération d'acquisition sur les parcelles qui sont prévues sur le parking entre la Vene et la rue Sergent Bonnet, la Lauze. Voilà pour les opérations entre les lignes de crédit. Ensuite on a les 25 000 euros toujours page 9 en 2<sup>ème</sup> ligne qui proviennent du fonctionnement et qui sont affectés au frais d'organisation des documents d'urbanismes pour 24 500 euros et en frais d'insertion pour 500 euros. Et ensuite on a

une opération de 16 992 euros en subvention d'investissement qui concerne un PAE non transférable, donc c'est une opération blanche, c'est-à-dire qu'on fait une dépense et une recette parce que le prestataire avec qui on avait conclu le PAE a changé d'horizon social. Donc on fait un mandat et une recette mais c'est une opération blanche pour mettre émettre le titre de recette que l'on émet sur ce prestataire en accord avec sa raison sociale. J'en ai terminé, des questions ?

**Jacques LLORCA** : quelques remarques, si vous voulez et puis quelques questions bien que vous ayez presque répondu par avance aux questions que l'on se posait devant les chiffres. Simplement quand on fait l'addition des recettes et des dépenses en fonctionnement alors que globalement par rapport une primitif une inquiétude forte était manifestée sur la baisse des dotations de l'état, on rentre dans les compensations, les dépenses et les recettes, en fait on s'aperçoit en prenant ligne par ligne que le solde est positif de 3 106.91 euros, je vous fais grâce de tous les calculs qui peuvent être faits, on vous démontrera si nécessaire. Ce qui m'interpelle un peu et vous avez un peu répondu Monsieur NATTA tout à l'heure en disant que nous n'aviez pas de notifications au moment de l'établissement du BP dont il y a un décalage et c'est vrai que dans les années précédentes 2012,2013, 2014 par exemple concernant la dotation forfaitaire, la compensation d'exonération de taxe foncière, compensation CET c'était pile poil dans le prévisionnel, le réalisé et les notifications.

**Ghislain NATTA** : si vous voulez les notifications étaient connues avant qu'on vote le budget, cette année, en particulier pour la DGF normalement la DGF des années précédentes on la connaît aux alentours du 15 février, cette année on l'a eu le 1<sup>er</sup> avril, avec une grosse différence puisque si vous voulez malgré les calculs que l'on avait faits et qui prévoyaient une baisse déjà importante, malgré cela on est quand à plus de 44 000 euros de baisse supplémentaire. Qui est rattrapée heureusement par tout ce qui est dotation rurale, mais la DGF par contre est en très forte baisse

**Jacques LLORCA** : mais là sur les 3 éléments que je viens d'évoquer cela fait un écart d'estimation pour ne pas dire une erreur, un écart d'estimation cumulé de 65 237 euros sur les trois et après symétriquement sur les dotations concernant la compensation d'exonération de la taxe d'habitation et puis le fond de péréquation des recettes fiscales, par contre il y a une notification bien plus importante notamment pour le dernier puisque c'est 41.83% de plus et ça vous donne un bonus de 68 343.91 euros ce qui fait que quand on rapproche le chiffre du précédent 65 000 et quelques, et bien on trouve un solde positif de 3 106.91.

**Ghislain NATTA** : c'est la péréquation intercommunale qui est importante et qui rattrape et qui continuera à rattraper puisque normalement on est appelé à croître tous les ans.

**Jacques LLORCA** : simplement les observations que l'on est en train de vous faire c'est pour vous montrer qu'on vous suit bien à la trace, parce que c'est un débat presque ésotérique là que les chiffres. Alors dans les questions par contre vous m'avez pratiquement répondu par avance mais peut-être quelques précisions. Sur la somme correspondant au parking de la poste, est ce que l'on peut savoir de façon définitive, est ce qu'il y a un investissement 2014 montant, un investissement 2015 pour savoir quel est le montant total définitif de ce parking de la poste.

**Ghislain NATTA** : 2014 autant que je me souviens je l'ai mis sur le BIM et 2015 il y aura, on peut vous donner la totalité des paiements, ils ont été effectués.

**Jacques LLORCA** : Pour savoir réellement à combien, sans malice, mais à combien revient le prix de la place de parking te justement, exactement dans le même ordre d'idée les 130 000 euros que vous avez légitimé aussi en opération d'investissement et vous avez répondu par rapport, vous le légitimez pas l'acquisition d'une habitation dans la zone de ce qui reste encore un projet de futur

parking. 130 000 euros je peux observer que vous avez déjà investi 170 000 euros pour l'achat d'une première maison, cela fait 130 000 euros de plus, nous en sommes donc à 300 000 euros, il y a de souvenance 6 ou 7 ou 8 parcelles dont X bâties importantes. Nous nous avons pronostiqué que l'achat, rien que l'achat, t'engagerait 1 500 000 à 2 000 000 d'euros, le nombre de places de parking par rapport à cet investissement uniquement d'achat nous paraît toujours aussi démesuré que ce qu'on l'a dit depuis le début, sans parler de la situation précise ou vous vous étiez un peu préventivement défendus sur ce dossier en évoquant, c'était Monsieur CUCULIERE qui l'avait fait, en évoquant le fait que la Région pouvait être la puissance qui achèterait tout ce qui avait à acheter puis qu'on verrait la suite. Et là pour le moment vous persistez dans ce que nous nous considérons comme une erreur, puisque vous allez affecter 130 000 euros de plus à l'achat d'un immobilier dans cette zone. C'est ça ? Donc on l'a bien compris et on le regrette toujours.

**Monsieur le Maire** : Pas d'autres observations ? Nous allons passer au vote, qui est contre, qui s'abstient, 5 abstentions.

### **NOTE N° 12 : URBANISME Chemin de la mouline – approbation d'un projet urbain partenarial**

**Serge CUCULIERE** : je vais vous proposer à la signature une convention de partenariat, un projet urbain partenarial. Donc ces conventions sont instituées aux articles L L332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme. La convention de PUP qu'on va vous présenter est avec Mr et Mme PERIS qui ont déposé une autorisation de lotir sur la parcelle PR 119P qui se situe au chemin de la Mouline, un lotissement de 11 lots maximum. Après on va pouvoir vous présenter un plan des travaux. Donc la convention de P.U.P. soumise au présent vote de l'assemblée délibérante, et annexée à la présente délibération précise notamment :

- ✓ le périmètre sur lequel s'applique le P.UP. et ses signataires, Monsieur et Madame PERIS
- ✓ la liste des travaux et des équipements qui seront réalisés et l'engagement du maître d'ouvrage sur leur délai de réalisation.
- ✓ le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (176 6834 .40 € H.T.) et la quote-part du coût mis à la charge de Monsieur et Madame PERIS précisant le montant total de la participation financière à la charge de ces derniers (59% sur soit 107 291.02 €).
- ✓ la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 6 ans ;
- ✓ La mise en application financière qui ne sera effective que sur le budget principal 2016.

Considérant la nécessité de délibérer pour la mise en œuvre de cette convention du P.U.P. du Chemin de la Mouline, je vous propose d'approuver la convention de PUP du chemin de la Mouline, d'approuver le projet de convention de PUP tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des deux parties auront expirées et qui ne sera effective que dans le budget de 2016. Fixe le quote part à la charge de Mr et Mme PERIS à 59% du montant des dépenses H .T., décide d'une exonération de la taxe d'aménagement pour 6 ans, décide qu'une modification éventuelle des modalités d'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui se approuvé par la présente assemblée délibérante, autorise le Maire à défaut l'élu délégué à signer toute convention ci-jointe et tout document relatif à la délibération.

Je suppose qu'il va y avoir des questions ?

**Jacques LLORCA** : première questions est ce que dans les logements en question il y a un pourcentage de logements sociaux,

**Serge CUCULIERE** : jusqu'à présent non.

**Jacques LLORCA** : Est-ce que c'est normal que ça n'y soit pas puisque la collectivité si vous évoquez les 59% de la part des privés, c'est symétriquement 41% de la collectivité. Or la collectivité investissant, étant soumise en terme de construction à cette obligation de créer des logements sociaux, comment se fait-il qu'avec une part importante qu'elle consent, comment se fait-il qu'il n'y ait pas obligation de logements sociaux ?

**Serge CUCULIERE** : donc les logements sociaux seront prévus dans le PLU ou maintenant dans les nouveaux projets, ça c'est un projet qui a été déjà refusé et qui est discuté depuis plusieurs années, donc on l'a pas mis. Ensuite pour ce qui est de la participation de la commune, la commune y gagne sur ce PUP parce que si elle investit 41% des travaux, elle aura quand même la réalisation d'une rue neuve de je ne sais plus combien de mètre mais il y a un gain en équipement pour la commune qui est très important. Parce que ce lotisseur aurait pu, ce qu'il manque pour ce lotissement c'est l'eau et l'égout donc il aurait pu réaliser son projet, il payerait beaucoup moins et il n'aurait pas une rue aménagée. Donc là au total si vous voulez la commune participe mais on va récupérer en terme d'équipement public beaucoup plus que l'on investit. Vraiment beaucoup plus.

**Jacques LLORCA** : alors justement et c'était la deuxième question, sans doute c'est la première fois que la commune monte ce type de projet partenarial, privé public en tout cas la question est la suivante, lorsque le lotissement est réalisé, terminé, et que les lotisseurs demande la réintégration ou l'intégration de la voirie dans la voirie communale il faut que l'état général de la voirie et des réseaux correspondent aux obligations municipales. Donc quel est en réalité l'intérêt réel de la commune de pré investir alors qu'elle pourrait le faire à posteriori en intégrant des travaux finis, totalement conformes sans avoir investi car pour qu'un lotissement soit accordé il faut que le projet lui-même et la réalisation des obligations légales, d'adduction, d'évacuation, de branchement, etc ait été accomplies par le lotisseur.

**Serge CUCULIERE** : si vous voulez là vous avez le plan du chemin de la Mouline qui sera aménagé, donc ce chemin c'est le chemin communal, c'est le chemin qui mène au lotissement. La partie voirie du lotissement est totalement réalisée par le lotisseur dans ses affaires. On n'y rentre pas. Donc ça si vous voulez, le PUP c'est pour intervenir sur la voirie communale. Donc ça va nous permettre de réaliser, si vous voulez je peux vous le décrire, tout ce linéaire du chemin de la Mouline, qui est une voie communale. Sur lequel aucun particulier ne peut intervenir, ni ne peut investir, si ce n'est pas le biais de ce PUP. Alors la question c'est sûrement le premier, non ce doit être le troisième, un en a fait un important lors de la résidence seniors qui avait à peu près apporté de l'ordre de 500 000 euros de travaux communaux, on en a réalisé un sur le Cami Farrat, il y a à peu près un an qui est en cours de travaux et là aujourd'hui c'est le 3<sup>ème</sup>, je ne pense pas qu'il y en ait eu d'autres.

**Jacques LLORCA** : Justement comme souvent le dit Pierre CAZENOVE est ce que vous avez un prévisionnel sur la commune de ce type d'opérations ou bien est-ce qu'à l'envers c'est la porte ouverte à des initiatives purement privées comme ça qui peuvent arriver, qui amène la commune, plus exactement à avoir les moyens d'investir puisque si on n'est pas sur du prévisionnel à moyen terme là on ne peut pas inventer des solutions financières spontanées.

**Serge CUCULIERE** : je ne pense pas trop m'avancer mais c'est ce que l'on avait fait jusqu'à présent, on a moyen de refuser le projet. C'est-à-dire que s'il est insuffisamment desservi on peut le refuser mais là je le répète on a un sacré intérêt à faire l'opération. Si on ne la fait pas on a tort. Parce que financièrement, on aura une voirie réalisée en plus si vous avez fait les comptes vous avez vu qu'il en manque un petit peu parce qu'on va vous proposer prochainement d'intégrer à ce projet un autre petit PUP donc on va régler un autre problème qu'on a par ailleurs, c'est une question qu'on a tout à l'heure donc on intégrera à ce PUP une autre participation qui viendra encore participer. C'est relativement intéressant pour nous de réaliser ce PUP, d'ailleurs il a été présenté en commission d'urbanisme au mois d'avril parce qu'on était prêt à sortir cette

convention puis au dernier moment on a eu un problème d'intégration, de TVA récupérable ce qui a fait qu'on a dû reporter et d'ailleurs on a refusé à ce moment-là un lotissement quand on a pas pu faire le PUP, insuffisance de desserte du terrain, on l'a refusé, mais là par contre on y revient puisque c'est vraiment intéressant. Et ça a été présenté en commission d'urbanisme plus en détail avec des tableaux financiers plus détaillés et Pierre CAZENOVE avait trouvé l'opération intéressante.

**Liliane MOUGIN** : est-ce que vous savez quel genre de petits lots immobiliers, est ce que c'est des petites villas ?

**Serge CUCULIERE** : c'est toujours difficile de parler d'un projet qui est à l'instruction parce qu'il n'est pas autorisé mais il est à l'instruction, dès qu'on aura délibéré sur ce PUP, ce que je pense on va faire, on va délibérer une autorisation de lotir, c'est 11 lots sur des terrains de 300 ou 400 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** : Pas d'autres questions ? On va voter, qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 – URBANISME – Cession partielle d'un terrain à M. CAMPOY**

**Serge CUCULIERE** : c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure, le gars va devoir déposer son permis mais qu'il a besoin d'avoir cette parcelle parce qu'elle lui permet d'accéder enfin donc un problème de dépôt de permis, il faut d'abord traiter la cession de la parcelle, donc c'est toujours dans ce secteur, chemin de la Mouline.

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré BR 56. Un morcellement effectué en vue d'échanges ou de cessions de ces parties de terrain permet l'aménagement de cet espace. Il y a eu des cessions qui ont déjà été faites sur cette voie donc M. Pascal CAMPOY est propriétaire de la parcelle contigüe BR 57 et est intéressé pour acquérir une partie de la parcelle BR 56. Cela nous arrange bien car ça nous permet de faire un alignement à 8 mètres de la rue et pas garder ce terrain en triangle qui ne sert à rien, pour la partie des 213 m<sup>2</sup> tel que présenté sur le plan de principe présenté ci-joint en annexe. Considérant l'estimation de France Domaine du 23 juin 2015 fixant le prix du terrain à 15 € le m<sup>2</sup> sur ce secteur, il vous est proposé d'approuver la cession d'une partie de la parcelle privée de la commune, cadastrée BR 56, pour une division de 213 m<sup>2</sup> et d'accepter sa cession au profit de Monsieur Pascal CAMPOY, propriétaire riverain, à raison de 15 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 3 195 € avec frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Monsieur le Maire** : des questions ?

**Gilles FOUGA** : si je comprends bien Mr CAMPOY envisage un agrandissement de son terrain pour avoir l'accessibilité au BR 57 de faire des investissements dessus, c'est-à-dire de valoriser son terrain. Il va faire des opérations immobilières dessus ?

**Serge CUCULIERE** : Allez y continuez la question.

**Gilles FOUGA** : et bien c'est-à-dire qu'à partir du moment où la vente de ce terrain permet une exploitation entre guillemets commerciale d'une valorisation du terrain qu'il a le prix de 15 euros le m<sup>2</sup> me paraît quand même faible.

**Serge CUCULIERE** : oui alors à moi aussi cela me paraissait faible parce qu'on avait une évaluation pour une propriété voisine sur le 58 parce que le 58 quand on voit le plan on devrait l'aligner il y a un peu de terrain à manger et donc là l'évaluation des Domaines avait été de 10

euros donc là quand même on a renvoyé aux Domaines le dossier pour revoir précisément cette question parce que moi aussi je trouve que le montant est faible, mais les Domaines ont dit 15 euros.

**Gilles FOUGA** : je crois que l'on n'est peut-être pas dans l'obligation de suivre les Domaines, dans le sens où ce terrain peut être considéré comme constructible et de l'aligner un peu plus au prix du marché.

**Serge CUCULIERE** : moi je ne sais pas, je ne pense pas, on doit vendre au prix du Domaine plus ou moins 10%.

**Gilles FOUGA** : parce que là on peut considérer que c'est du terrain à bâtir donc et le prix du terrain à bâtir....

**Serge CUCULIERE** : non là pas vraiment, parce que là si vous voulez c'est des terrains au niveau des règles d'urbanisme applicables à Poussan, on a une obligation de s'implanter à 4 mètres de l'alignement et donc automatiquement, il n'y a rien de constructible entre ça et les obligations par rapport au voisin il n'y a vraiment de zones constructibles, le service des Domaines quand on leur fait passer les évaluations on leur donne la règle du POS, et donc ce sont des professionnels. Si vous voulez c'est vrai que ça agrandi son terrain, cela lui permet d'accéder à la voie mais .....

**Gilles FOUGA** : moi je pense que vous achetez un terrain à bâtir de 500 m<sup>2</sup>, vous n'utilisez pas les 500 M<sup>2</sup> vous les payez du prix du M<sup>2</sup> à bâtir, vous n'enlevez pas 4 mètres de devant en disant que c'est du terrain à 15 euros.

**Serge CUCULIERE** : oui mais enfin je ne sais plus là, il y a peut-être des trucs.....

**Gilles FOUGA** : on aurait pu majorer largement ce prix compte tenu de l'utilisation et du profit qu'il va y avoir à posteriori.

**Monsieur le Maire** : le problème si vous voulez là, on l'a sur le plan de Péris, pour être bien clair c'est vrai qu'il achète le triangle, cela permet d'aligner effectivement sachant qu'il a une construction. Ça ne lui amène pas grand-chose de supplémentaire si vous voulez. Même sans ce triangle, je ne pense pas qu'il ait besoin de construire autre chose. Je ne sais combien fait le terrain exactement mais c'est vrai que c'est pour harmoniser car c'est vrai que ce triangle ne nous sera d'aucune utilité sur le principe. Je pense, je ne me mets pas à la place de la personne qui a évalué, en général ils ne se trompent pas beaucoup, on n'est pas aux alentours de Montpellier, en général les prix collent à la réalité. C'est vrai qu'il l'a considéré comme de la voirie, ce qui est le cas actuellement, et comme quelque part un coin perdu. C'est pour cela je pense qu'il l'a évalué à ce prix. Sachant que cette zone n'est pas classée en zone c'est une zone artisanale, je crois Serge. Donc on n'est pas sur une zone constructible pure.

**Jacques LLORCA** : pardon Monsieur le Maire je crois que Monsieur CUCULIERE peut nous dire avec précision, parce que c'est passé en commission d'urbanisme, quel est le projet précis que porte Monsieur CAMPOY puisque vous êtes passé d'une évaluation où ça lui aurait coûté 40 000 euros et ça tombe à 6 000 euros.

**Serge CUCULIERE** : Non mais attendez ça c'est autre chose, c'est la viabilisation, vous êtes au courant des prix, ça prouve qu'on l'a dit. Ça c'est dans le cadre de la négociation du PUP si vous voulez, qu'on a mis plus à charge de Péris que de Mr CAMPOY parce que bien, enfin ça c'est embêtant d'en parler comme ça mais je peux le faire sachant que vous connaissez les

informations parce qu'elles ont été dites en commission. Mais je peux y aller si vous voulez. Le PUP a été proposé par le Maître d'œuvre de Mr PERIS, c'est-à-dire que le géomètre architecte a proposé le PUP et c'était le lotisseur de PERIS et bon évidemment il a fait une présentation tournée à l'avantage de PERIS, ce que nous avons contré. Ce qui fait que finalement Monsieur CAMPOY se retrouvera quand on vous fera passer le PUP CAMPOY a une participation de 6 000 euros au renforcement des réseaux qui vont passer devant la porte de PERIS. Et donc je veux dire tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes mais quand même il a 6 000 euros à payer pour avoir son terrain raccordé, ce qui ne l'empêchera pas de payer toutes les taxes afférentes aux branchements.

**Jacques LLORCA** : quel est le projet immobilier,

**Serge CUCULIERE** : d'accord moi je répondais .....

**Jacques LLORCA** : attendez Monsieur que je dise complètement ma question observation, c'est qu'on sait que cette zone relève aussi, en tout cas suscite quelques inquiétudes sur ce qu'on appelle toujours et encore la cabanisation. Et donc est on devant un projet d'habitation, devant un projet mixte d'artisanat habitation, est donc encore une fois est ce qu'on va fonctionner à la Poussanaise, avoir des zones qui ne sont pas des zones, avoir des habitations qui sont en même temps des ateliers, on ne s'y reconnaît plus, est ce que là on a et en plus comme c'est un PUP une précision précise, définitive, qu'on sache qu'est-ce qu'on vote, voilà.

**Serge CUCULIERE** : si vous voulez c'est pourquoi aussi on veut vraiment faire ce PUP, c'est qu'on veut mettre un petit peu d'ordre dans ce coin et en particulier la parcelle achetée par Mr CAMPOY était une construction très très ancienne et là il n'y a aucun doute la dessus et donc le projet de Mr CAMPOY c'est quand même un peu gênant de parler de tout cela, vous m'y poussez je vais le faire, mais je ne l'aurai pas fait spontanément car on a pas à parler comme cela des affaires des gens, mais sinon vous m'y poussez je le fais. Donc le projet de Mr CAMPOY, non mais vous me posez la question je vous réponds. Spontanément je n'en aurai pas parlé. Mr CAMPOY a déposé un projet il veut faire un local showroom car c'est un commercial dans l'éclairage public et industriel et il a besoin de faire une salle d'exposition pour ses clients.

**Monsieur le Maire** : pas d'autres questions ? Nous allons voter qui est contre, qui s'abstient, donc 4 abstentions.

## **RAPPORT N° 14 – URBANISME – Gestion de l'eau – Avis sur approbation du SAGE lagune de Thau et Etang d'Ingril.**

**Serge CUCULIERE** : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S. A. G. E.) de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril, ça a été une procédure assez longue d'étude ce schéma d'aménagement et il est sorti et il a été adressé aux conseils municipaux en leur demandant de donner leur avis dans un délai de 4 mois à compter de la date de ou on a été saisis. On n'est pas en bout de délai mais il est temps de le faire. Je présente le travail fait par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau parce que c'est lui qui est le maître d'ouvrage de cette procédure concernant le schéma le SAGE de la Lagune de Thau de l'Etang d'Ingril. Je vous propose de porter un avis sur le SAGE. Le SAGE est un des outils stratégiques de planification visant une gestion équilibrée des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages, à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent.

Le premier objectif d'un SAGE est de garantir durablement une qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques compatible avec les usages. Il s'agit d'assurer l'alimentation des



populations en eau potable, mais également de conforter les activités halieutiques (conchyliculture, pêche), l'agriculture, le thermalisme et le tourisme.

Le SAGE des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril a fait l'objet d'une longue concertation depuis 2007, son élaboration a été portée par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau et les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable 'parlement de l'eau' ont validé chaque étape de sa construction.

A l'échelle d'un périmètre comportant 25 communes sur 5 intercommunalités il définit un projet commun de préservation et de valorisation de la ressource en eau autour de 4 enjeux majeurs :

- Enjeu 1 : améliorer durablement la qualité des eaux en organisant l'effort de réduction des différentes pollutions ;
- Enjeu 2 : préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et valoriser leur fonction de « service » ;
- Enjeu 3 : alimenter en eau le territoire : préserver les ressources locales et sécuriser l'approvisionnement en eau ;

Enjeu 4 : organiser la gouvernance et mobiliser les acteurs

Véritable contrat moral autour des ressources en eau, le SAGE a également une portée juridique forte, en particulier en ce qui concerne les documents d'urbanismes (SCOT, PLU, cartes communales), mais également les programmes et schémas (eau, assainissement, environnement) des communes, communautés de communes et communautés d'agglomération du territoire.

C'est pourquoi, à l'issue de cette phase de consultation et de l'examen par la CLE de l'ensemble des avis émis, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique.

Les documents constituant le SAGE ont été transmis à la commune courant mai. Ils comprennent :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) comportant 34 dispositions,
- une évaluation économique,
- une évaluation environnementale,
- un atlas cartographique,
- un règlement opposable aux tiers.

Lors de sa réunion du 23 avril 2015, la Commission Locale de l'Eau a validé à l'unanimité les documents finaux du projet de SAGE, marquant ainsi une étape décisive pour organiser la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire de Thau.

Lors de cette même réunion, la Commission Locale de l'Eau a souhaité engager la consultation des Personnes Publiques Associées. Conformément à l'article L 212-6 du code de l'environnement, le Président de la CLE a donc sollicité les 25 communes du périmètre du SAGE pour qu'elles délibèrent sur le projet, dans un délai de **4 mois** à compter de la réception du courrier.

On va proposer de délibérer sur le SAGE, donc j'attends vos questions ?

**Monsieur le Maire** : Sachant que ce projet au-delà de l'unanimité ce qui n'est pas rare quand même sur le secteur mais quand même c'est important puisque beaucoup d'associations en font partie et ont siégé de grandes associations avec qui il y a des problèmes concernant l'eau ou ces bassins versants, c'est vrai que le débat a été très courtois on va dire parce que les bonnes questions ont été posées quand il fallait les poser et effectivement le syndicat mixte a fait un

travail remarquable sur ce dossier parce que même si on peut penser comme je l'évoque que l'unanimité est relativement facile il faut quand même l'obtenir donc vous pouvez voir sur le document qui vous a été laissé qui est une synthèse aussi parce que le document est beaucoup plus important. Les communes qui étaient totalement, par exemple une modification du périmètre en fin 2014, nous étions 9 communes incluses dans le périmètre et nous sommes maintenant 25 puisque 16 autres nous ont rejoint sur la communauté notamment il manquait Villeveyrac et Montbazin et sur l'Agglo il manquait aussi pas mal de monde, on intègre aussi des communes comme Saint Pargoire et Aumelas qui sont sur le bassin versant, Frontignan, Vic la Gardiole, Cournonsec, Fabrègues, Agde, Montagnac, Saint Pons de Mauchiens, Florensac, Pinet, Pomerols Castelnau de Guers. Le fait d'intégrer un périmètre aussi large et d'obtenir l'unanimité cela veut dire que ce rapport a été très bien présenté et étudié par les services du Syndicat Mixte. Nous allons voter, qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 15 – ENVIRONNEMENT – Autorisation d'implantation d'une antenne relai de l'opérateur ORANGE**

**Serge CUCULIERE** : la Commune a été sollicitée par la société ORANGE concernant l'implantation d'une antenne 4G pour assurer une meilleure couverture de Poussan en la matière. Cette implantation conformément à l'annexe de la présente délibération (plan de situation), est prévue sur la partie nord-ouest de la parcelle cadastrée AT n°3 (nord-ouest du stade Albert BOUTOU) c'est une parcelle qui appartient à la commune. Cette antenne va permettre aux habitants de POUSSAN de bénéficier de la 4G, étant la 4<sup>ème</sup> génération des standards pour la téléphonie mobile. Il s'agit d'un très haut débit mobile, c'est-à-dire des transmissions de données à des débits théoriques supérieurs à 100 MB/s, voire supérieurs à 1 GB/s.

La présente convention annexée prend la forme d'un bail pour une durée de 12 ans. Le bail prévoit un loyer au profit de la Commune de POUSSAN, pour un montant de 4000 € annuel. Ce bail précise aussi les conditions dans lesquelles la Commune, le bailleur, louera à la société ORANGE, le preneur, les emplacements techniques définis afin de lui permettre l'implantation, la mise en service, et l'exploitation des « équipements techniques ». Ces équipements comprennent l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir le support d'antennes, les câbles et cheminements de câbles, armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunication.

Considérant qu'il s'agit d'un équipement d'intérêt public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'implantation de cette antenne 4G sur la parcelle AT n°3, conformément au positionnement prévu par le plan de situation en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer le bail en annexe de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** : des questions ?

**Liliane MOUGIN** : Est ce que l'on peut savoir où est cette parcelle ?

**Monsieur le Maire** : là sur le plan pour être clair, les 2 stades, honneur et entraînement quand on monte sur le chemin qui s'appelle....

**Serge CUCULIERE** : c'est le chemin qui monte à l'olivette là

**Monsieur le Maire** : quand on monte ce chemin à un moment, ou sont installés les gitans actuellement on prend ce chemin juste derrière le stade, celui qui est tracé ici c'est au bout de cette parcelle là ça touche la vigne de Mr FABRE, c'est les seules vignes qui sont cultivées ici.

**Gilles FOUGA** : la première des choses sur le loyer 4 000 euros si vous regardez un peu sur internet les loyers sont bien supérieurs, ça varie de 10 000 à 15 000 euros qu'on peut effectivement percevoir, ça c'est la première des choses, la 2<sup>ème</sup> chose est est ce qu'il y a eu une étude de faite sur l'implantation la meilleure qui puisse se faire, parce que pour moi mais c'est tout à fait personnel ce n'est pas l'endroit le plus judicieux, je m'explique, cet endroit-là c'est celui qui est le plus près au niveau des écoles, les enfants vont sur le terrain de sport, vous avez le lycée et vous avez l'école communale, c'est-à-dire à dire que le rayonnement, on a mis une antenne à proximité de ces endroits sensibles qui aujourd'hui au niveau précaution, il y a beaucoup de gens qui s'en écartent puisqu'on a pas encore les moyens techniques avec sureté de ce que cela peut avoir comme incidence. Au niveau précaution il aurait été souhaitable d'éloigner cette antenne de ces lieux-là par principe de précaution.

**Monsieur le Maire** : je peux répondre parce que j'avais été interpellé effectivement. Ils nous ont tranquilisé là-dessus, moi j'avais souhaité puisqu'on a la colline pas loin, l'implanter sur la colline ce qui faisait gagner une centaine de mètres de plus, ce qui ne changeait rien au niveau des ondes, qu'on soit sur 100 m ou non dans la mesure ou plus on s'éloigne, plus ils mettent de la puissance sur les émetteurs. Donc ce n'est pas forcément un critère pour échapper aux ondes contrairement à ce qui peut être dit. Ils sont relativement habitués même si autour des stades, ne serait-ce que sur les routes aux alentours des stades il y a beaucoup d'antennes qui ont été implantées. Ce n'est pas pour ça que c'est un critère de qualité sur fait que les ondes ne soient pas négatives mais c'est ce que nous avons évoqué effectivement et ils nous ont dit il n'y a aucun soucis là-dessus, c'est un problème certainement de puissance concernant ces antennes qui font que. Plus on s'éloigne, plus on monte la puissance, on en a une de l'autre côté de l'autoroute avec SFR. Cela pouvait paraître près par rapport aux habitations qu'il y avait à côté et effectivement ce qu'évoquent les personnes de téléphones c'est que plus on les éloigne plus on met la sauce, donc c'est une arme à double tranchant de les mettre trop loin. Sur le principe c'est relativement éloigné du stade, tout est relatif là aussi, du collège et des écoles aussi. Le seul souci que l'on pourrait avoir c'est au niveau du stade d'entraînement et du tambourin mais à priori ce n'est pas un critère qui a été retenu sur ce qu'on avait évoqué.

**Gilles FOUGA** : je vous parle de ça parce que vous connaissez les associations et les attaques qui se font actuellement sur ces antennes et c'est pour se protéger. Par contre vous n'avez pas répondu à la question pour les 4 000 euro, les discussions qu'il y a eu pour qu'il y ait un loyer plus élevé qui soit pratiqué.

**Monsieur le Maire** : ça ce n'est pas moi qui l'aie géré. A priori c'est quelque chose qui a été demandé donc on peut être d'accord sauf sur le montant des 4 000 euros annuels.

**Serge CUCULIERE** : le bail nous est arrivé il y a 3 jours.

**Monsieur le Maire** : on peut négocier le bail au niveau du prix, sachant que le prix augmente chaque fois qu'ils mettent un concurrent dessus. Et en l'occurrence on en a un ou on a une redevance sur la zone, donc du côté de l'usine rouge et de Prunières, et effectivement on a les 3 opérateurs dessus et c'est une autre somme que celle-là mais on a 3 opérateurs. Au départ on était sur des sommes à peu près sensibles, Jacques LLORCA doit s'en souvenir on était sur ces sommes proposées, maintenant on peut voter sur le principe et dire qu'on n'est pas d'accord sur la somme concernant la location.

**Serge CUCULIERE** : Gilles FOUGA n'a qu'à nous donner les éléments si vous voulez, si vous en avez des éléments. On note qu'il ne veut rien faire mais si jamais il avait pu regarder le truc.

**Gilles FOUGA** : non ne dites pas que je ne veux rien faire s'il vous plait, monsieur CUCULIERE, vous notez simplement que par soucis je suis allé aux renseignements pour avoir des éléments de réponses lors de ce conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Par contre Gilles, des précisions, est ce qu'on était sur une antenne avec un opérateur ou plusieurs parce que c'est important, c'est la question.

**Gilles FOUGA** : cette question-là je peux l'approfondir et vous amener une réponse.

**Monsieur le Maire** : moi ce que je vais vous proposer, on est d'accord sur le principe d'implantation d'antenne mais on n'est pas d'accord sur le bail, sur le montant du loyer.

**Serge CUCULIERE** : on va l'aligner à ce qui peut se faire, ce qu'on peut trouver par ailleurs.

**Monsieur le Maire** : parce qu'effectivement si on est à peu près sur ces sommes là partout, mais je pense que bien souvent ils se font payer bien évidemment pour prendre les concurrents, c'est là que ça augmente quand on a les 3. Donc écoutez si vous en êtes d'accord, on vote OK sur le principe d'implantation et à revoir le prix de la location. Pas d'objections à ce qu'on rectifie comme ça.

**Ghislain NATTA** : je pense qu'il faut revoir aussi l'indexation, parce que l'indexation est fixe elle est de 1% il vaudrait mieux qu'elle soit assujettie à l'indice INSEE tel qu'il soit.

**Monsieur le Maire** : en renégociant, on renégocie ça aussi.

**Ghislain NATTA** : parce que 1% invariable, c'est à double tranchant. Actuellement on est peut être gagnant mais dans 5 ou 6 ans on ne sera plus gagnants.

**Monsieur le Maire** : On va voter dans ce sens. Qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité avec la rectification bien évidemment.

## **RAPPORT N° 16 – ECLAIRAGE PUBLIC – Demande de subvention à Hérault Energies**

**Monsieur Le Maire** : vous savez que concernant l'éclairage public nous avons déposé un dossier à l'Europe et à la Région sur une somme beaucoup plus conséquente qui est l'ordre de 110 000 euros. On a un problème, je l'avais déjà évoqué précédemment, on a un problème sur la Région qui n'arrive pas à pondre un règlement ou on arrive à déposer un dossier définitivement pour dire qu'il pourcentage ils vont reverser concernant ces investissements. On a à peu près la trame mais pour l'instant rien n'a été décidé officiellement ou si ça s'est fait c'est récent mais on en a discuté la semaine dernière avec les personnes d'Hérault Energies qui sont preneurs de ces dossiers aussi donc on a décidé de ne pas attendre que l'Europe et la Région se manifeste. Sur le même investissement on a pris une part qui est subventionnable et qui est subventionnée par Hérault Energies avec un subventionnement plafond de 20 000 euros, donc on vous propose des travaux d'éclairage public, sur les économies d'énergies, on a pris les voies qui sont les plus en retard et après le reste suivra, si la Région décide de et délibère dans le sens, on a le dossier qui est prêt. Ces travaux d'éclairage public concernent les rues suivantes :

- Chemin de Marqueval
- Lotissement Servat
- Impasse la Peyrière
- Rue du Languedoc

Au titre des dépenses d'éclairage public, pour un montant prévisionnel de travaux prévu de 42 317,12 H.T., Hérault Energies participe à hauteur de 60% dans la limite de 20 000 €. Ce qui va nous permettre de le passer prochaine à Hérault Energies puisque quand on arrive sur les fins d'années on a plus de trésorerie et les derniers rapports ne passent pas. là c'est moi qui fait obtenir la subvention, je pense que je vais me convaincre de la faire passer quand même. Je vous demande de voter pour cette demande de subvention de travaux d'une part, et de subvention d'autre part. Est ce qu'il y a des questions ? Nous allons voter, qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

Je vais vous donner au moins une information que vous ne soyez pas surpris, je souhaite prochainement prendre une décision mais un arrêté du maire concernant l'ouverture le matin des services municipaux, parce qu'on ouvre à 8 heures mais la personne qui arrive à 8 heures est obligée d'attendre que les gens se mettent en place donc on va ouvrir à 8h30 avec une prise de service du personnel à 8h15. Je vous fais part de l'arrêté que je vais prendre juste avant que je l'ai notifié au personnel et ce quart d'heure qui peut paraître anodin et au-delà de la clientèle puisqu'on peut appeler cela comme cela, des gens qui sont là et qui souhaitent être servis rapidement, ça nous permettra de traiter un petit reliquat au niveau des RTT avec une demi-journée par mois supplémentaire ce qui handicape beaucoup, au lieu d'avoir ½ journée toutes les semaines une fois tous les mois on a un jour complet donc ça handicape un peu, ça permettra de régler ce problème qui n'en est pas un énorme mais qui en est quand même quand on se retrouve 3 le vendredi après-midi, c'est relativement gênant, je trouve qu'on est un service public, qu'on a a répondre autrement que ce qu'on répond en disant que la personne n'est pas là. C'est un petit réajustement qui est important d'une part pour la qualité de la réception des gens et si à 8h30 les gens attendent à la réception ce sera à nous de mettre les pendules à l'heure au niveau du personnel. J'ai eu une question, enfin qui est une intervention de Madame MOUGIN qui va nous faire part de ce qu'elle souhaite dire, qu'elle m'a communiqué par écrit dans le délai impartit pour intervenir en fin de conseil municipal.

**Liliane MOUGIN** : merci Monsieur le Maire, tout d'abord une question en fait que j'avais déjà posée antérieurement et qui est restée sans réponse. Notre commune est décorée en permanence par des pancartes d'associations qui annoncent des manifestations toutes intéressantes puisque la vie culturelle de Poussan, la vie culturelle et sportive est très riche. Cependant cela donne une image de laisser-aller général et ce n'est pas très écolo. Donc je me permets de rappeler qu'à une époque mon association « Sur les Ailes du Chant » avait déposé des pancartes sur des panneaux et celles-ci avaient été enlevée illico presto par la police municipale. A présent chacun fait ce qu'il veut sans réprimande. Alors ne peut-on pas réaliser un panneau d'annonces à l'entrée de la commune avec les inscriptions magnétisées alors vous allez me dire je regarde tout ce qui se passe ailleurs, cela se fait à Gigean ou à Fabrègues, à beaucoup d'endroits.

**Monsieur le Maire** : dans toutes les communes de l'Agglo, de Montpellier en général, plus d'autres qui sont par là.

**Liliane MOUGIN** : ça atténuerait je pense la plupart de ces pancartes.

**Monsieur le Maire** : Je vais vous répondre mais en partie, parce qu'il faudra certainement redemander. A l'époque les bâtiments de France nous avaient interdit vu la proximité d'ouvrage que nous avons puisque ça avait été demandé notamment l'implantation de ce genre de panneaux. On peut redemander, le périmètre a été réduit mais je doute fort qu'on nous autorise par exemple sur l'entrée sud de mettre ce genre de panneau. Il faut redemander effectivement parce que c'est pratique et c'est visible. Et des fois la police municipale enlève ce qu'il ne faudrait pas enlever et n'enlèvent pas ce qu'il faudrait enlever, parce qu'effectivement c'est l'anarchie, tout le monde y va de la sienne. Ou on trouve des emplacements qui sont appropriés effectivement sur ce qui est autorisé pourquoi pas mais c'est vrai que sur l'entrée Sud je pense que c'est quelque chose qui sera refusé, encore faut-il le redemander. On va demander aux bâtiments de France s'ils acceptent effectivement ce genre de panneaux ou ce qu'ils peuvent accepter pour qu'on annonce quelque chose. Ce genre d'annonce effectivement, ce n'est pas inintéressant.

**Liliane MOUGIN** : d'accord merci. La deuxième question si vous le permettez, c'est une réponse à Poussan Autrement. Par rapport à la remarque que vous avez faite sur le dernier BIM. Moi je ne me serai pas permise de parler de vous dans le BIM premièrement, alors je vous prierai très gentiment de ne pas vous occuper mes actions ou de mes votes au conseil municipal. J'agis comme je l'entends et ne me préoccupe pas du tout de vos stratégies diverses post-électorales ou de vos plans futurs. Je vous respecte, j'ai une étiquette politique, vous la connaissez et je sais faire entendre ma voix quand je l'estime utile par rapport à cette étiquette. Le reste du temps je ne suis qu'une conseillère pleine de bonne volonté, j'enlève l'étiquette, je suis au service de ma commune et je ne fais pas de position systématique pour me faire valoir. Je ne fais je vous rassure aucune collusion avec la majorité simplement celle-ci a eu une bonne attitude à mon endroit à commencer par Monsieur le Maire, qu'eussiez-vous fait si vous aviez été maire, cela ne se passe pas toujours aussi bien ailleurs je peux vous le dire puisque ici dans l'assistance j'ai une amie qui est conseillère municipale dans une autre, donc souvent cela se passe très mal. Donc de ce fait j'ai de bons rapports avec chacun, ne vous en déplaise et de toute façon je n'ai aucun compte à vous rendre.

**Monsieur le Maire** : Merci on va clôturer.....

**Jacques LLORCA** : Pardon Monsieur le Maire on ne va évidemment pas engager de polémiques, mais si vous permettez, Poussan Autrement a été interpellé. Je dirai simplement, je reprendrai quelques mots, il est évoqué dans la déclaration que l'on vient d'entendre que l'on serait une opposition systématique ou que l'on s'exprimerait en opposition systématique. Le conseil municipal qui vient de se dérouler et la démonstration s'il en fallait une que nous sommes une minorité qui quand elle le juge nécessaire est une opposition et qui chaque fois qu'elle le pense, qu'elle le fait, qu'elle le dit est une opposition constructive et là je parlais plus à titre personnel nous n'avons surtout pas de leçons à recevoir de citoyenneté active et respectueuse du parti qui s'appelle le Front National.

**Liliane MOUGIN** : Monsieur LLORCA je ne vois pas pourquoi vous me répondez en attaquant le Front National moi je vous ai simplement dit.....

**Monsieur le Maire** : Stop Madame, je pense que l'on ne va pas aller sur ce terrain parce que ce n'est pas un terrain qui doit être débattu en conseil municipal. Vous représentez ce que vous représentez, l'autre minorité représente ce qu'elle représente aussi, nous nous représentons la majorité. On essaye d'aller dans le même sens tant que faire se peut effectivement, ce soir le conseil municipal a changé un peu de ton et c'est parfait, c'est la secrétaire qui sera contente parce qu'elle va passer beaucoup moins de temps que d'habitude mais c'est vrai que l'opposition

n'est pas très gênante quand elle est constructive, elle l'est beaucoup plus quand elle ne l'est pas, les choses se sont améliorées là aussi, on essaye d'une façon réciproque que tout le monde respecte tout le monde donc après au-delà de l'appartenance politique on ira pas sur ce terrain-là parce que ce sont des terrains qui sont très glissants. Je vous remercie de votre participation et je clôture la séance.